DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	02/06/2023	**L'an deux mil vingt-trois, le vendredi neuf juin, à 12h30** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	7	
Absents	4	
Pouvoirs	2	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean Claude VAUGUET, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ (pouvoir à Mélanie OSSANT), Sylviane GRANDEMANGE (pouvoir à François GRANDEMANGE), Kévin ROSIER.

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

DCM 25-2023 DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ ET DE TROIS SUPPLÉANTS POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Vu le décret n° du portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire préfectorale, M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.
Il s'agit des Messieurs et Mesdames François Grandemange, Christian Saget, Séverine Grandmange et Mélanie Ossant.
La présidence du bureau est assurée par le Maire.

Le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué et de trois suppléants en vue des élections sénatoriales

Election d'un délégué

Candidature de M. François Grandemange.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

A obtenu :

- M. François Grandemange : 9 voix

Ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

RF
Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/06/2023
037-213700826-20230609-DCM_25_2023-DE

Election de trois suppléants

Candidatures de M. Christian Saget, Mme Mélanie Ossant, Mme Séverine Grandemange

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 9
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 9
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. Christian Saget : 9 voix
- Mme Mélanie Ossant : 9 voix
- Mme Séverine Grandemange : 9 voix

Ayant obtenus la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE

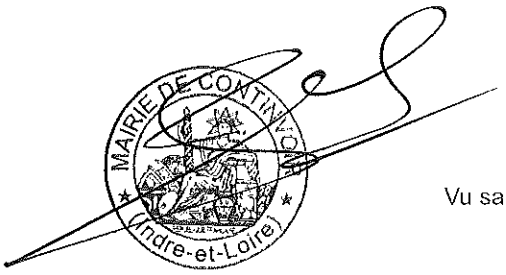

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

RF
Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/06/2023
037-213700826-20230609-DCM_25_2023-DE